

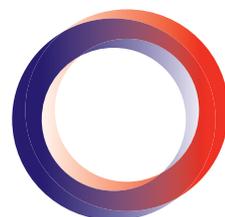


Reporting
**Climate
Bond**

2017

Adossement des fonds, bénéfiques climatiques
et gouvernance ESG des projets

#MondeEnCommun



AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

SOMMAIRE

REPORTING CLIMATE BOND | 2017



03 **Focus** émissions
vertes 2017

05 **Cadre Programmatique**
Émissions Climat

04 L'AFD
et **le Climat**

07 Les **passifs**
et **actifs** climat

Focus émissions vertes 2017

L'année 2017 a été à nouveau une année particulièrement dynamique en termes d'émissions d'obligations vertes, en particulier pour les émetteurs français.

Les émissions d'obligations vertes ont ainsi poursuivi leur croissance en 2017, passant de 88 Milliards d'USD en 2016 à 155 Milliards d'USD.

Une part importante des volumes repose sur trois pays : la France, la Chine et les États-Unis.

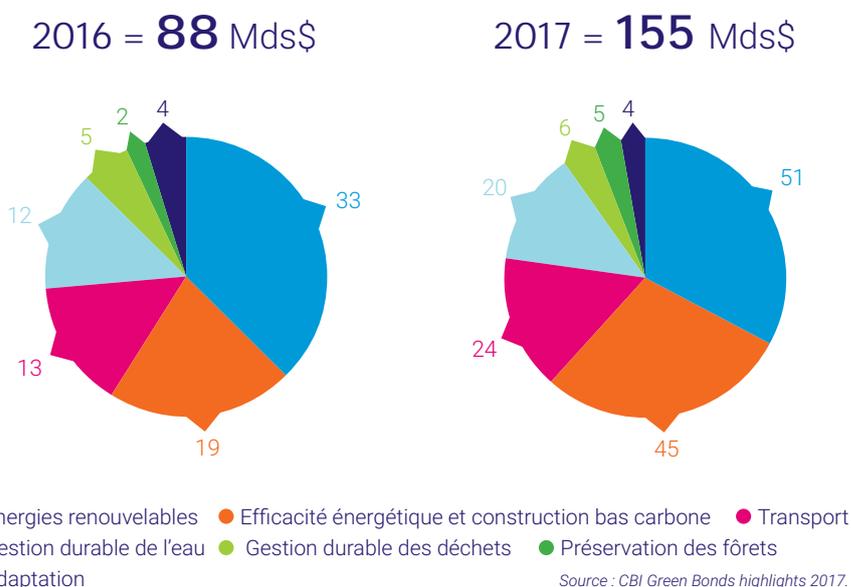
Les émetteurs de ces trois pays représentent ainsi 56 % du volume total des émissions vertes. La base des émetteurs s'est élargie à la fois au niveau géographique (10 nouveaux pays d'émission sur 37 sur l'année 2017), mais également au niveau de la typologie des émissions (ABS et MBS venant s'ajouter aux obligations seniors).

Les domaines des énergies renouvelables et des constructions bas carbone occupent les parts les plus importantes des financements par le biais d'émissions vertes.

Émission de Climate Bond AFD en 2017

750
millions d'euros

Répartition de l'utilisation des fonds des émissions vertes



La France, au sein de l'Union Européenne, a montré son implication et son soutien à la finance verte en figurant parmi les premiers souverains à émettre une obligation verte. Celle-ci a été émise au premier trimestre 2017 pour 7 milliards EUR et a été par la suite abondée pour représenter à la fin de l'année 9,7 milliards EUR. Cette émission d'envergure place la France au premier rang des émetteurs d'obligations vertes en 2017 en termes de volume.

Dans ce cadre, l'AFD a souhaité participer pleinement à cette dynamique en poursuivant le travail engagé lors de sa première émission de Climate Bond réalisée en 2014 en se dotant d'un cadre programmatique pour ses émissions climat et en émettant 750 millions EUR en novembre 2017 dans le cadre de ce programme Climate Bond.

L'AFD et le Climat

La lutte contre le réchauffement climatique est au cœur de la stratégie de l'AFD. En effet, l'AFD a pour objectif la promotion de trajectoires de développement durable d'un point de vue économique, social et environnemental dans ses géographies d'intervention. Sa mission conjugue lutte contre la pauvreté et lutte contre les dérèglements climatiques ainsi que la protection de l'environnement et de la biodiversité.



Bolivie

L'agriculture durable dans les systèmes familiaux boliviens.

Les actions de l'AFD sur ce thème s'articule autour de trois axes :

- **l'atténuation du changement climatique**, c'est-à-dire la limitation des émissions de gaz à effet de serre ;
- **l'adaptation aux impacts du changement climatique**, c'est-à-dire la réduction de l'exposition et de la vulnérabilité des territoires et des personnes aux aléas climatiques ;
- **le soutien aux États, collectivités et territoires** dans la mise en place de trajectoires de développement bas carbone et résilientes aux effets du dérèglement climatique.

Tous les outils financiers de l'AFD (prêts, aides budgétaires, garanties, investissements en capital, dons projets et assistance technique) sont mis au service du financement de projets à co-bénéfice climat (ou « projets climat »). Pour assurer le financement de ces projets, l'Agence mobilise aussi bien des ressources sur les marchés que des ressources en provenance de bailleurs européens et internationaux tels que le Fonds Vert pour le climat.

En 2012, l'AFD s'est engagée à ce que 50 % de ses financements annuels dans les États étrangers concernent des projets à co-bénéfice climat. Elle a pour objectif d'atteindre 5 milliards d'euros d'engagements par an en faveur du climat d'ici 2020.

Depuis 2005, plus de 29 milliards d'euros pour des projets à co-bénéfice climat ont été engagés.



Pour plus de renseignements sur l'activité Climat au sein du groupe AFD :

<https://www.afd.fr/fr/page-thematique-axe/climat>

Cadre Programmatique Émissions Climat

L'enjeu majeur que représente la lutte contre le réchauffement climatique pour le Groupe AFD explique le choix d'émettre sous format spécifique « climat » plutôt que sous l'appellation plus large « émission verte ».

L'émission climat inaugurale de l'AFD a été réalisée en septembre 2014. Elle reposait déjà sur la conviction que le rôle de l'AFD en tant que banque de développement et acteur de la lutte contre le changement climatique devait irriguer tant son positionnement en tant que bailleur que son positionnement en tant qu'émetteur afin de contribuer d'une part à orienter les flux financiers vers une économie plus verte et, d'autre part, à soutenir le développement de pratiques standardisées exigeantes sur le marché des obligations vertes.

La structuration de l'émission climat 2014 respectait en outre le cadre des Green Bond Principles. Les quatre piliers de travail étant l'utilisation des fonds, leur gestion, le processus d'évaluation et le reporting. L'AFD est devenue membre des Green Bond Principles en 2017.

Dans une volonté de standardisation et d'encadrement, l'AFD s'est dotée la même année d'un cadre programmatique pour ses émissions climats (<https://www.afd.fr/sites/afd/files/2017-10/afd-climate-bond-framework.pdf>).

Ce cadre vise à définir les caractéristiques des projets éligibles au refinancement par ses émissions thématiques. Il capitalise sur le travail effectué en 2014, en élargissant les caractéristiques de l'utilisation des fonds afin de mieux refléter la réalité de l'action de l'AFD en matière de lutte contre le changement climatique.

Ce cadre programmatique est aligné sur les Green Bond Principles et a en outre été revu par l'institut d'études indépendant Cicero qui l'a certifié en tant que programme Medium Green (<https://www.afd.fr/sites/afd/files/2017-10/cicero-second-opinion-afd-climate-bond-framework.pdf>).

Les projets éligibles au financement par des émissions climat cumulent les caractéristiques suivantes :

- Prêts adossés à de la ressource de marché
- Prêts directs ou prêts d'intermédiation bancaire (lignes de crédit)
- Prêts enregistrés dans une des trois catégories suivantes :

Catégorie	Définition	Critère d'éligibilité	Secteurs
Atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES)	Un projet concourt à l'atténuation lorsque qu'il permet de réduire les émissions de GES par rapport à une situation de référence sans projet.	(1) l'estimation de son empreinte carbone démontre qu'il réduit ou évite des émissions de GES, supérieur à 10k teq CO ₂ /an	Énergie renouvelable, transports, efficacité énergétique, fuel switch, séquestration biologique
	Cette méthodologie est strictement compatible avec les <i>Principes communs de comptabilisation de la finance atténuation</i> agréés par l'International Development Finance Club (IDFC) et les banques multilatérales de développement (MDBs).	La mesure ex-ante de l'empreinte carbone sera fourni par les intermédiaires bancaires (critère de 10k teq CO ₂ /an est inchangé)	Ligne de crédit par intermédiation bancaire pour le financement d'énergie renouvelable ou d'efficacité énergétique

Catégorie	Définition	Critère d'éligibilité	Secteurs
Adaptation au changement climatique	Sont considérés comme concourant à l'adaptation, les projets (ou composantes de projets) permettant de limiter ou réduire la vulnérabilité des biens, personnes et écosystèmes aux conséquences du changement climatique. La démarche de comptabilisation de la finance adaptation de l'AFD est bâtie autour des Principes communs de comptabilisation de la finance adaptation agréés par IDFC et les banques multilatérales de développement (MDBs).	Un projet (ou une composante de projet) est comptabilisé(e) « climat / adaptation » suivant (1) l'analyse du contexte de vulnérabilité au changement climatique dans la zone de mise en oeuvre du projet ; (2) la démonstration de l'impact bénéfique des actions prévues par le projet sur les enjeux de vulnérabilité au changement climatique identifiés dans la zone ; et (3) l'expression dans la documentation du projet de la volonté de traiter les risques climatiques et les vulnérabilités au changement climatique recensés.	Gestion de l'eau et des déchets Par exemple : protection contre les inondations, gestion durable des forêts...
Mixte	Projets concourant à la fois à l'atténuation des émissions de GES et à l'adaptation au changement climatique	Projets réduisant les émissions GES et améliorant la résistance au changement climatique	Secteurs ci-dessus

L'AFD raisonne en portefeuille de projets climat éligibles adossés aux émissions climat.

*Elle s'engage durant toute la vie des **émissions climat** à ce que l'encours de celles-ci n'excède jamais 75 % du portefeuille de projets climat éligibles.*

L'AFD se dote ainsi d'une marge de sécurité en cas de sortie prématurée de projets éligibles (remboursement anticipé par exemple).

Les projets climat éligibles sont soumis dans un premier temps à un processus d'instruction commun à tous les projets financés par l'AFD.

Ils sont d'abord identifiés comme projets éligibles au regard de l'activité de financement de l'AFD, suivent les différents stades d'instruction au cours desquels les impacts climatiques mais également sociaux et de gouvernance sont étudiés par les équipes expertes en charge de ces domaines.

Une fois les projets validés, ceux-ci peuvent alors être incorporés au portefeuille de projets climat éligibles aux émissions climat.

Un comité spécifique a été créé, le COSOC (Comité de Suivi des Obligations Climat) qui se réunit à minima deux fois par an. La Direction Financière en assure la présidence.

Y participent les équipes de trésorerie, communication financière, expertise climat et ESG de l'AFD et de Proparco.

Le COSOC a pour rôle la revue du portefeuille de projets éligibles climat. Il valide l'ajout de nouveaux projets et éventuellement la sortie de projets qui ne seraient plus éligibles. Il valide par ailleurs les éléments de reporting. Ces éléments sont également revus annuellement par les Commissaires aux Comptes.

Les passifs et actifs climat

Les émissions obligataires

Le montant des deux émissions climat de l'AFD s'élève au total à 1,750 milliard EUR, et répondent aux caractéristiques financières suivantes :

Isin	Émission	Maturité	Devise	Montant	Coupon
XS1111084718	17/09/2014	17/09/2024	EUR	1 Md	1,375 %
FR0013296373	15/11/2017	15/11/2023	EUR	750 M	0,125 %

Le portefeuille d'actifs

Au 31/12/2017, le portefeuille d'actifs est composé de 105 concours pour un encours de 2 751 149 153,00 EUR sur un engagement total de 5 121 910 231,00 EUR.

À isopérimètre au 31/12/2016, l'encours était de 2 397 249 834,00 EUR pour 91 concours.

Répartition de l'encours de Portefeuille d'actifs par typologie

	Nombre de concours	Encours (EUR)
Atténuation	83	2 387 811 039
dont Ligne de Crédit	4	123 785 559
Adaptation	15	300 266 768
Mixte	7	63 071 346
TOTAL	105	2 751 149 153

Portefeuille d'actifs AFD au 31/12/2017



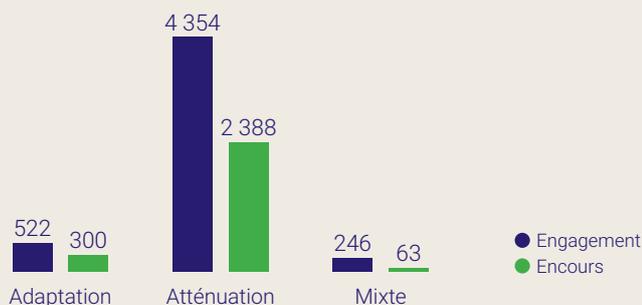
105

concours

2,75

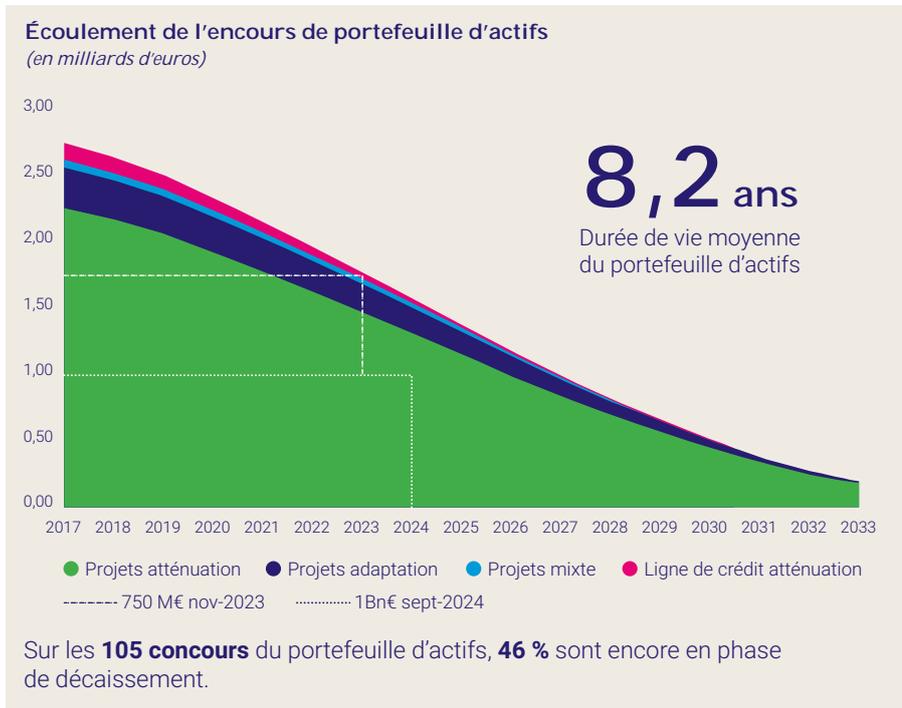
milliards d'euros

Répartition des encours et de l'engagement total du Portefeuille d'actifs (en millions d'euros)



Vue projetée du portefeuille d'actifs et des émissions obligatoires

Au 31/12/2017, les émissions obligatoires représentent 64 % de l'encours des actifs.



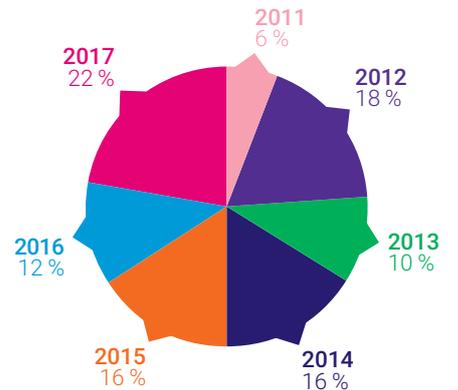
Répartition par année de signature

Aux 105 concours identifiés et adossés aux portefeuilles d'actifs au 31/12/2017, pourront s'ajouter 25 concours éligibles qui sont signés mais pour lesquels aucun décaissement n'a encore eu lieu.

L'ensemble de ces 130 concours représentent un engagement total de 6 275 188 976,00 EUR.

La répartition de cet engagement par année de signature est la suivante :

Engagement par année de signature



Répartition des concours par zones géographiques et secteurs

Nombres de projets par secteur et géographie



Nombre de projets et encours par secteur et géographie

Nombre de projets = Encours (EUR)	Sequestration Biologique	Efficacité énergétique	Fuel Switch	Énergie renouvelable	Transport	Adaptation	Protection de la biodiversité	TOTAL GÉNÉRAL
Asie	3=44 945 051	9=98 038 721	2=53 586 965	5=99 755 701	5=377 100 811	7=107 787 925	2=11 385 794	33=792 600 968
Outre Mer				3=19 016 942				3=19 016 942
Amérique Latine et Caraïbes		2=92 608 924		19=215 177 495	4=461 738 129	1=83 298 626		26=852 823 174
Méditerranée		4=41 301 916		10=162 284 393	10=519 843 030	5=69 542 761		29=792 972 101
Afrique Subsaharienne		6=139 838 452	1=66 316 677	5=47 943 381		2=39 637 457		14=293 735 968
TOTAL	3=44 945 051	21=371 788 014	3=119 903 642	42=544 177 913	19=1 358 681 970	15=300 266 768	2=11 385 794	105=2 751 149 152

Projets Atténuation

Les projets sélectionnés permettent une économie de CO₂ annuelle d'au moins 10 000 tonnes par projet.

Le bilan carbone est réalisé ex-ante selon la méthodologie développée par l'AFD qui repose sur les principes suivants :

- le calcul de l'empreinte carbone vise à estimer les émissions nettes générées ou réduites par un projet en réalisant le différentiel d'émissions entre celles générées par le projet et celles d'une situation de référence ;
- la situation de référence retenue est la situation « sans projet » et non une alternative au projet (sauf pour les projets d'énergies renouvelables où le comparatif est réalisé avec un « mix électrique » provenant des 20 % de projets les meilleurs de leur catégorie au cours des cinq dernières années dans le pays) ;
- les principaux postes d'émissions pris en compte dans le calcul incluent les émissions directes et indirectes des projets (approche extensive) ;
- le calcul concerne les émissions de GES sur toute la durée de vie des projets.



Pour en savoir plus sur la méthodologie adoptée par le groupe AFD, consulter : <http://climat.afd.fr> (rubrique Mesure des impacts).

Répartition de l'économie de CO₂ par régions et secteurs géographiques :

	Séquestration Biologique	Efficacité énergétique	Fuel switch	Energies renouvelables	Transport	Protection de la biodiversité	TOTAL
Asie	450 000	1 441 000	491 500	1 329 227	542 000	57 000	4 310 727
Outre Mer				30 000			30 000
Amérique latine et Caraïbes		510 000		1 495 998	68 619		2 074 617
Moyen-Orient et Méditerranée		497 000		824 300	356 000		1 677 300
Afrique subsaharienne		1 440 014	160 000	1 180 000			2 780 014
TOTAL	450 000	3 888 014	651 500	4 859 525	966 619	57 000	10 872 658



Centrale solaire de Ouarzazate au Maroc

Le Maroc souffre d'une dépendance énergétique considérable qui, couplée à la tendance à la hausse des cours pétroliers, pèse lourdement sur le budget du pays. Le Maroc est par ailleurs l'un des pays les plus ensoleillés au monde et ses zones désertiques sont très propices aux centrales solaires à concentration.

Le gouvernement a ainsi lancé en 2009 le Plan Solaire Marocain, avec l'objectif de produire 2 000 MW d'électricité solaire d'ici 2020, dans le but de fournir le marché local et d'exporter vers l'Europe. La construction de la centrale solaire à concentration de Ouarzazate, à laquelle l'AFD a participé en 2011 au travers d'un prêt de 100 M€ pour la 1ère phase, s'inscrit dans ce cadre. La centrale devrait atteindre à terme une puissance de 500 MW et permettre ainsi la réduction de près de 900 000 tonnes de CO₂/an, tout en réduisant l'impact négatif des importations d'énergies fossiles sur le budget de l'État.

Projets Adaptation

Les projets adaptation contribuent à réduire la vulnérabilité des biens, personnes ou écosystèmes aux impacts du changement climatique. À la différence de l'atténuation, il n'existe pas d'indicateur quantifié « simple » permettant de mesurer l'impact des actions financées en termes d'adaptation au changement climatique. Dans l'attente de la définition d'indicateurs exploitables et agrégeables, les descriptifs des projets adaptation adossés aux émissions climat est disponible sur le site internet de l'AFD.

Revue des projets adaptation adossés aux obligations climats :

Date de signature	Pays	Description	Lien vers une fiche projet synthétique	Encours au 31/12/2017	Reste à verser en EUR
10/02/2015	VIET-NAM	Infrastructures hydro-agricoles dans la province de Binh Dinh et de Hung Yen	https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3347	1 120 210,00	17 680 000,00
21/07/2015	CONGO	Drainage pluvial à Brazzaville - phase 2	* Disponible prochainement	3 346 342,09	58 668 437,00
25/11/2014	TUNISIE	Assainissement des quartiers populaires 2014-2018	https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3482	5 000 000,00	25 000 000,00
11/10/2015	JORDANIE	Prélèvement de l'eau dans la vallée du Jourdain, son traitement et son pompage, via le Wadi al Arab, pour alimenter les gouvernorats d'Irbid, Ajloun et Jerash.	https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3265	17 492 711,00	18 325 697,00
04/04/2016	PHILIPPINES	Facilité dédiée à la résilience et la reconstruction post catastrophes naturelles	https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3153	50 000 000,00	-
05/09/2016	VIET-NAM	Construction d'un barrage-écluse sur la rivière Vac (province de Ninh Binh), Réhabilitation du système d'irrigation/drainage dans le nord du district de Thach Ha et revêtement des berges de la rivière de Can Tho.	https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3268	538 712,91	51 811 287,00
29/06/2017	MAROC	Projet de développement de l'irrigation et d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques (PDIA-CC) à l'aval du barrage de Qaddoussa	* Disponible prochainement	7 000 000,00	33 000 000,00
23/08/2017	CAMBODGE	Appui aux acteurs de la politique sectorielle hydro agricole	https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3611	1 000 000,00	-
06/12/2017	MAROC	Ligne de crédit bleue auprès de la BMCE	* Disponible prochainement	50 000,00	10 000 000,00
10/12/2012	COLOMBIE	Gestion de la ressource en eau	https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3781	83 298 625,57	-
23/12/2013	CAMBODGE	Prêt - Appui à la politique sectorielle de gestion durable des ressources en eau et des aménagements hydro-agricoles	https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3611	20 000 000,00	-
22/05/2012	TUNISIE	programme de sécurisation de la production d'eau potable de la SONEDE	https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3480	40 000 050,00	-
07/09/2012	VIET-NAM	Financement de projet de ressources en eau	* Disponible prochainement	15 129 001,66	4 871 078,12
31/08/2011	VIET-NAM	Renforcement des ressources en eau et réhabilitation des systèmes irrigués	https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3470	20 000 000,00	-
16/05/2011	AFRIQUE DU SUD	Transfert des eaux brutes pour l'alimentation des eaux brutes de Durban	https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/8017	36 291 115,00	-

Inde

*L'usine solaire New Era
fournit 10 MW d'énergie
aux zones environnantes.*



Funding team contact: _afd_funding@afd.fr

www.afd.fr/fr/espace-investisseurs

Bloomberg Ticker: **AGFRNC**

Rédaction

Division des Financements et des Opérations de marché

Crédits Photographiques

© Chor Sokunthea © Aizar Raldes et © Yashas Chandra.

Publication : Juin 2018

Ce rapport est imprimé avec des encres végétales et non minérales.

Institution financière publique et solidaire, l'AFD est l'acteur central de la politique de développement de la France. Elle s'engage sur des projets qui améliorent le quotidien des populations, dans les pays en développement, émergents et l'Outre-mer français. Intervenant dans de nombreux secteurs (énergie, santé, biodiversité, eau, numérique, formation, l'AFD accompagne la transition vers un monde plus sûr, plus juste et plus durable, un monde en commun. Son action s'inscrit pleinement dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD). Présente dans 109 pays via un réseau de 85 agences, l'AFD accompagne aujourd'hui plus de 3 500 projets de développement. En 2017, elle a engagé 10,4 milliards d'euros au financement de ces projets.



**AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT**

5, rue Roland Barthes
75012 Paris – France

 afd.fr

 facebook.com/AFDOfficiel

 twitter.com/AFD_France

 https://www.instagram.com/AFD_france

#MondeEnCommun